MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52
secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 9 septembre 2026 à 19h30

17 MEMBRES PRÉSENTS SUR 19	Nicole CHARROIS, Damien CUNAT, Sandrine BEURTON, Sylvie DELORME, Régis LAMOISE, Annick COLLE, Audrey VAUNE, Chantal COINTEAUX, Sébastien GOLICZ, Quentin BALLAND, Eric CLEMENT-DEMANGE, Nathalie MERCIER, Lydie COSSERAT, Christophe ROUY, Thomas RAULIN, Rachel GUSTIN, Audrey VAUNE
2 MEMBRE(S) EXCUSÉ(S)	Serge RUSE donne procuration à Christophe ROUY, Cindy BARBE donne procuration à Quentin BALLAND
0 MEMBRE(S) ABSENT(S)	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE	Régis LAMOISE a été désigné par le Conseil municipal (art. L2121-15 du CGCT)

1/ Subvention exceptionnelle à une association

Vu la demande de l'association les Bengalassociation de Bayon,
Considérant l'évènement organisé par l'association et son budget prévisionnel,

L'association demande à la Commune une subvention exceptionnelle à hauteur de 350€ afin d'équilibrer son budget prévisionnel pour l'organisation d'Octobre rose (contre le cancer du sein) aux étangs de Bayon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (moins 2 abstentions Mme Beurton et M. Cunat membres de l'association),

ACCEPTE

Le versement de la somme de 350€ à l'association les Bengalassociation de Bayon.

2/ Nomination des représentants de la commune au Syndicat scolaire de Bayon

Vu les statuts du Syndicat scolaire de Bayon,

Il convient de désigner un représentant titulaire et un suppléant au sein du conseil municipal auprès du Syndicat scolaire de Bayon

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DESIGNE

Madame Nicole CHARROIS comme représentante de la commune au Syndicat scolaire de Bayon

Et

M. Damien CUNAT comme suppléant.

3/ Fixation du montant des recettes de la régie foires, fêtes et spectacles

Considérant qu'il convient de fixer le montant des recettes pouvant être encaissées dans le cadre de cette régie ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (moins une abstention M. LAMOISE)

DECIDE

De fixer les recettes pouvant être encaissées au titre de la régie « Foires, fêtes et spectacles » comme suit :

Spectacle / événement : 5€, 8€, 10€, 12€ et 15€ par personne

Les recettes correspondantes seront encaissées dans le cadre de la régie de recettes «Foires, fêtes et spectacles».

4/ Institution et fixation du taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

La Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Elle rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

FIXE

le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à 17,57 %

CHARGE la maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

5/ Convention de gestion du domaine public routier avec le Département de Meurthe-et-Moselle

Le Maire expose le projet de convention autorisant la commune de BAYON à exécuter des travaux de création d'une voie douce le long de la RD 9 rue de la Moselle

Cette convention définit les obligations respectives de la commune de BAYON et du département de Meurthe-et-Moselle pour l'entretien des ouvrages nouvellement créés et fixe les responsabilités de chacune des parties en cas de dommages liés aux aménagements.

Elle est établie pour une durée de 30 ans reconductible après accord entre les parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve la convention de gestion du domaine public routier à signer avec le Département de Meurthe-et-Moselle pour autoriser l'exécution des travaux d'aménagement et définir les obligations et responsabilités de chacune des parties,

- Autorise le Maire à signer ladite convention.

6/ Questions et informations diverses

- Fermeture de la rue de l'ancienne Mairie le mercredi 23 septembre et 30 septembre pour réfection d'enrobés
- Expérimentation d'un alternat par feux étendu aux deux ponts de la Moselle deuxième quinzaine de septembre
- Réouverture de la déchetterie vers fin octobre
- Prochaines réunions et manifestations

Samedi 19 septembre 9h30	Petit déjeuner communal
Samedi 19 septembre 11h	Visite des locaux communaux
Samedi 26 septembre matin	Visite du Centre de Commandement du Sdis à Nancy Kléber
Samedi 26 septembre soir	Tribute Goldman
Dimanche 20 septembre	Bal Folk
Mardi 3 novembre 19h30	Réunion préparatoire Marché de Noël
Mercredi 11 novembre	Commémoration
Dimanche 22 novembre	Repas des anciens
Dimanche 6 décembre	Saint Nicolas
Samedi 12 décembre	Marché de Noël
Vendredi 15 janvier	Vœux du Maire
Samedi 16 janvier	Repas des personnels et élus

La prochaine réunion est programmée le mercredi 14 octobre à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h30.

Le Secrétaire de séance,	Le secrétaire général,	Le Maire,
Régis LAMOISE	Lucas MORAND	Nicole CHARROIS